

Les Bordes, le 9 novembre 2017

collège
Geneviève
de Gaulle-Anthonioz
académie
Orléans-Tours

Aux parents d'élèves
Du collège Geneviève De Gaulle-Anthonioz

Objet : Dispositif « Devoirs faits »

Collège
Geneviève De Gaulle-
Anthonioz

Le Principal

T 02 38 29 15 16
F 02 38 29 15 25
ce.0451608d
@ac-orleans-tours.fr

30 rue du Château d'eau
45460 LES BORDES

Site internet:
<http://clg-anthonioz-les-bordes.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>

Madame, Monsieur,

Depuis début octobre, nous avons mis en place dans notre collège le dispositif « **Devoirs faits** » qui vise à apporter une aide aux élèves, en dehors du temps scolaire, pour les devoirs et leçons à faire à la maison.

Je vous communique le planning des ressources, les créneaux disponibles et les personnels participants.

A ce jour, l'encadrement est assuré par les Assistants d'Education, les professeurs volontaires, une professeure et un ingénieur à la retraite, une association (le PASEJ) et notre assistant CDI (Service Civique).

Des évolutions du planning pourront intervenir dans l'année, en fonction des moyens alloués.

La participation est basée sur le volontariat mais les élèves peuvent être incités, par l'équipe éducative ou par les parents, à profiter de cette aide (notamment dans le cadre d'un PPRE).

Il est demandé aux enfants de s'inscrire auprès de la vie scolaire au moins un jour avant le créneau horaire choisi.

Ci dessous et en pièce jointe, un rappel explicatif du Ministère de l'Education Nationale sur l'origine et les objectifs de ce dispositif :

Qu'est-ce que le dispositif Devoirs faits ?

Devoirs faits est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs. Il a lieu dans l'établissement sur des horaires appropriés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée, à raison d'un volume horaire fixé par l'établissement. L'objectif est de faire bénéficier les collégiens d'une aide appropriée au sein du collège afin de rentrer chez eux "Devoirs faits".

Les heures proposées par le dispositif ne suffisent pas toujours à ce que l'ensemble du travail personnel de l'élève soit réalisé. L'articulation entre Devoirs faits et le temps d'approfondissement à la maison, est indispensable. L'élève part chez lui en sachant ce qu'il lui reste à réaliser.

L'élève peut en autonomie décider du travail qu'il se sent capable de mener à bien chez lui et de ce qu'il préfère faire dans le cadre de Devoirs faits. Sinon, il peut être spécifiquement accompagné sur ce point. Les devoirs à faire sont priorisés, le calendrier n'est pas toujours le critère à privilégier. En effet, la priorité peut



notamment être donnée à un travail jugé plus difficile (leçon non comprise, difficulté à mémoriser une leçon, etc.).



Devoirs faits s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens volontaires.

La proportion d'élèves susceptible de bénéficier du dispositif est liée à la situation de chaque établissement, en fonction des besoins de ses élèves et des moyens dont il dispose.

Le travail personnel des élèves : un facteur de réussite au collège

2/2

Le travail personnel des élèves est décisif pour la réussite de leurs apprentissages et de leur scolarité. Il est d'abord développé dans la classe. Les leçons, exercices et travaux écrits qui sont donnés en dehors de la classe prolongent le travail fait en classe. Ces devoirs sont parfois une source d'inégalités entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille.

Le dispositif "Devoirs faits" permet d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs. Il contribue à renforcer l'aide apportée par l'institution à chaque enfant, et ainsi à réduire les inégalités d'accès au savoir.

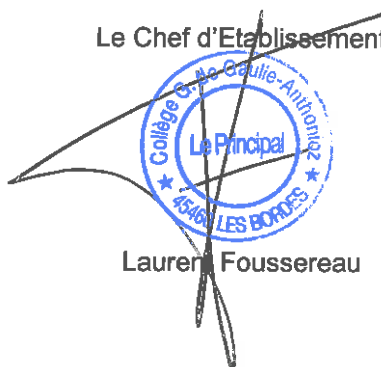
Il offre aux équipes l'occasion de rendre explicites les attendus des "devoirs" pour les élèves et pour leurs familles. Ce travail en dehors de la classe, donné aux élèves par les enseignants, doit s'intégrer naturellement aux enseignements dispensés en classe.

Il a vocation à favoriser la continuité et la cohérence entre, d'une part, le temps scolaire et, d'autre part, le temps familial et périscolaire, de manière à permettre aux élèves de bien percevoir le sens des activités proposées et le bénéfice qu'ils peuvent en tirer.

Nous restons à votre disposition pour des informations complémentaires.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef d'Établissement



Lauren Fousseureau